



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMMISSION JURIDIQUE

Point 37 : Programme des travaux de l'Organisation dans le domaine juridique

PROPOSITION DE TENIR UN SÉMINAIRE JURIDIQUE DANS LA RÉGION ASIE/PACIFIQUE

(Note présentée par la République de Corée)

SOMMAIRE

La présente note propose de tenir un séminaire juridique régional en 2006 organisé conjointement par la République de Corée et la Direction des affaires juridiques de l'OACI.

1. INTRODUCTION

1.1 Selon le paragraphe 4 (Réunions juridiques) de la note A35-WP/84, qui porte sur le point 37 de l'ordre du jour, aucun séminaire juridique régional n'est prévu pour 2005 et 2006, afin de réduire les coûts. La République de Corée est disposée à contribuer au programme des travaux de l'OACI dans le domaine juridique.

1.2 Compte tenu de l'importance et de la nécessité de séminaires juridiques régionaux pour éduquer et former des fonctionnaires de l'aviation civile et des responsables d'aéroports et de l'industrie dans la Région Asie/Pacifique, la République de Corée propose formellement de tenir en 2006, conjointement avec la Direction des affaires juridiques de l'OACI, un séminaire juridique régional sur le thème «Droit aérien et sûreté de l'aviation», à Séoul ou, pour des raisons de commodité, dans une autre ville de la République de Corée.

2. PLAN SOMMAIRE DU SÉMINAIRE JURIDIQUE RÉGIONAL PROPOSÉ POUR 2006

2.1 Le séminaire juridique proposé vise les États auprès desquels le Bureau Asie/Pacifique de l'OACI est accrédité.

2.2 Les questions ci-après y seront examinées :

- a) le cadre juridique des mesures coopératives de riposte aux actes d'intervention illicite contre l'aviation civile;
- b) les questions juridiques intéressant la communauté aéronautique d'Asie/Pacifique.

2.3 Les éléments du plan et du budget de ce séminaire juridique régional seront examinés par les éventuelles parties intéressées siégeant au comité d'organisation, qui réunira la Direction des affaires juridiques de l'OACI, les autorités gouvernementales coréennes, l'Université aéronautique Hankuk (HAU) et l'Association coréenne du développement de l'aviation civile (KADA).

3. EXPÉRIENCE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'AVIATION INTERNATIONALE

3.1 La République de Corée possède une riche expérience dans l'organisation de conférences et de séminaires internationaux pour la communauté aéronautique, ayant notamment accueilli en 2001 la 38^e Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile de la Région Asie/Pacifique, le cinquième Forum Asie/Océanie en 2002, le 1^{er} Séminaire international de coopération dans le domaine du transport aérien en 2004, ainsi que d'autres réunions importantes ou secondaires liées à l'aviation.

3.2 La République de Corée assumera la responsabilité qui est celle d'un État hôte qui accueille un séminaire juridique régional et ne ménagera pas ses efforts pour garantir le succès du séminaire afin d'améliorer la situation sur le plan juridique dans la région, voire au sein de la communauté aéronautique internationale.

4. INCIDENCE FUTURE DU SÉMINAIRE JURIDIQUE RÉGIONAL EN ASIE/PACIFIQUE

4.1 Le séminaire proposé devrait poser les fondations pour construire un cadre juridique pour la coopération dans le domaine de la sûreté de l'aviation dans la Région Asie/Pacifique.

4.2 Il contribuera aussi au règlement de différends sur des questions juridiques entre les États de la Région Asie/Pacifique.

4.3 Le séminaire en question fournira une opportunité de promouvoir à grande échelle les politiques législatives de l'OACI auprès des États d'Asie/Pacifique.

5. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE

5.1 L'Assemblée est invitée à examiner le programme des travaux futurs de l'Organisation dans le domaine juridique et à y inscrire la proposition présentée ci-dessus.